

Affaire suivie par Laurence Bertrand 03.29.32.47.96

Rapport d'analyse des offres : Plan de Paysages des Vosges Centrales

1. Présentation du dossier de consultation :

Objet du marché et description des prestations :

Il s'agit d'un **marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée** pour l'élaboration du Plan de paysages des Vosges Centrales décomposé en trois phases :

- **Un diagnostic** pour comprendre et caractériser les paysages puis analyser leurs possibilités d'accueil en mix d'énergies renouvelables avec les infrastructures correspondantes,
- **Une stratégie** d'accompagnement fondée sur des scénarii d'évolution des paysages, construits à partir du Scénario TEPOS (Territoire à Energie Positive) du SCoT 2030 et 2050, pour définir des orientations et des objectifs de qualité paysagère au service d'un développement plus durable et harmonieux des territoires,
- **Un programme partenarial d'actions** pour mettre en œuvre la stratégie paysagère sur la période 2025-2030.

Chaque phase comprend un travail d'animation et de communication assuré par le prestataire au cours de l'élaboration du Plan de Paysages.

Formes du prix : forfaitaires, fermes et définitifs.

Rappel de la procédure :

- Publicité :
 - ✓ BOAMP date de publication 16/02/2023
 - ✓ Plateforme/Profil acheteur : Xdemat date de publication 16/02/2023
 - ✓ Site WEB du SCoT des Vosges Centrales : date de publication 16/02/2023
- Date limite de remise des offres : 11/04/2023
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Consultation :
 - ✓ Date d'ouverture des offres : 12/04/2023
 - ✓ Nombre de dossiers retirés : 129 dossiers
 - ✓ Nombre de dossiers déposés : 9 dossiers dont un second remplaçant le premier pour un candidat, soit 8 dossiers
 - ✓ Nombre de dossiers hors délais : aucun
- Date d'audition des 3 meilleures offres : 27 avril de 14h à 18h
- Période de négociation : du 28/04/2023 au 5/05/2023 : Le budget annoncé en phase de négociation est de 150 000 € HT.

NB : Le règlement de consultation a fait l'objet de deux modifications, l'une sur la période d'audition et l'autre sur la période de négociation. Les candidats ayant laissé leurs coordonnées après avoir retiré le dossier en ont été informés par la plateforme Xdemat.

2. Récapitulatif du prix des offres non négociées en euros HT

Huit offres ont été déposées. Elles se situent dans une fourchette de prix variant de 113 000 € (Candidat B) à 214 632 € (Candidat E).

CANDIDATS MANDATAIRES	PHASE 1 DIAGNOSTIC	PHASE 2 STRATEGIE	PHASE 3 PLAN D'ACTION	TOTAL
CANDIDAT A	60 912,50 €	71 575,00 €	36 975,00 €	169 462,50 €
CANDIDAT B	52 700,00 €	32 350,00 €	27 950,00 €	113 000,00 €
CANDIDAT C	83 000,00 €	67 950,00 €	38 500,00 €	189 450,00 €
CANDIDAT D	58 200,00 €	68 400,00 €	68 900,00 €	195 500,00 €
CANDIDAT E	64 389,60 €	107 316,00 €	42 926,40 €	214 632,00 €
CANDIDAT F	47 849,70 €	79 749,50 €	31 899,80 €	159 499,00 €
CANDIDAT G	90 660,00 €	45 046,25 €	34 258,75 €	169 965,00 €
CANDIDAT H	72 650,00 €	55 150,00 €	32 050,00 €	159 850,00 €

3. Analyse détaillée des offres avant négociation et proposition de classement

a- Critères d'analyse pondérés :

Les offres ont été analysées et notées sur 100 selon les trois critères prévus à l'article 15 du règlement de consultation :

- Critère numéro 1 : le prix avec un coefficient de 40 % ;
- Critère numéro 2 : les moyens humains et techniques un coefficient de 30 % ;
- Critère numéro 3 : la qualité et le caractère innovant du mémoire technique un coefficient de 30 %.

b-Evaluation

- Critère n°1 : prix

La notation des offres des candidats sur les prix s'est faite par un calcul de proportionnalité vis-à-vis de l'offre la plus basse comme prévu dans le règlement.

- ✓ **Candidat A : note de 27/40**
- ✓ **Candidat B : note de 40/40**
- ✓ **Candidat C : note de 24/40**
- ✓ **Candidat D : note de 23/40**
- ✓ **Candidat E : note de 21/40**
- ✓ **Candidat F : note de 28/40**
- ✓ **Candidat G : note de 27/40**
- ✓ **Candidat H : note de 28/40**

- Critère n°2 : Moyens humains et techniques

L'évaluation prend en compte à part égale de la note, les moyens et les compétences d'une part, et les références présentées d'autre part. La compétence de paysagiste est la compétence principale attendue et son implication dans la mission compte pour 60 % des moyens évalués. Les 40 % restants sont fondés sur la présence ou non des autres compétences (agronomie/système agricole, compétence environnementale, énergies renouvelables, urbanisme/planification, communication/sociologie/anthropologie, pédagogie/graphisme).

Les références permettent de préciser les savoir-faire et les capacités des équipes dans le domaine des plans de paysages sur de grands territoires, en lien avec la transition énergétique pour 60 % de la note, de la conception d'aménagements paysagers, notamment en milieu rural pour 20 % de la note et de l'étude d'impact des infrastructures énergétiques sur l'environnement et le paysage pour 20 % de la note.

- Candidat A : note de 22/30 dont 11 pour les moyens et 9 pour les références

L'équipe est composée de dix intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par trois chefs de projet (une paysagiste et deux urbanistes). L'équipe propose des compétences diversifiées en lien avec le paysage et la transition énergétique, notamment à grande échelle, ce qui se traduit également dans les références. Toutefois une insuffisance en conception d'aménagements paysagers s'observe, notamment en milieu rural.

- Candidat B : note de 10/30 dont 9 pour les moyens et 1 pour les références.

L'équipe est composée de treize intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par un chef de projet paysagiste et un directeur d'études urbaniste. Le nombre élevé de personnes dans l'équipe limite l'implication des paysagistes, même si l'équipe réunit toutes les compétences souhaitées. Les références en urbanisme sont nombreuses mais celles en Plans de Paysages sur de grands territoires ou en conception paysagère sont insuffisantes.

- Candidat C : note de 23.5/30 dont 11.5 pour les moyens et 12 pour les références

L'équipe est composée de seize intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par deux chefs de projet paysagistes également directeurs de la structure mandataire. L'implication des paysagistes est prépondérante car certaines des autres compétences sont aussi portées par des paysagistes, notamment en communication. Toutefois l'ingénierie en énergies renouvelables est faible car la compétence énergétique vient d'experts en sciences politiques et climatiques. Les références dans le domaine paysager sont nombreuses à toutes

les échelles. Il manque toutefois des références d'études d'impact environnemental d'infrastructures énergétiques.

- Candidat D : note de 24/30 dont 12 pour les moyens et 12 pour les références

L'équipe est composée de quinze intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par un architecte-urbaniste, co-gérant de la structure mandataire mais l'implication des paysagistes reste importante. Les références sont diversifiées. Toutefois la conception d'aménagements paysagers est peu représentée, notamment en milieu rural. Un des membres du groupement du Candidat D apporte son savoir-faire pour les scénarii prospectifs. La présence d'un artiste metteur en scène est à noter pour la concertation.

- Candidat E : note de 19 /30 dont 12 pour les moyens et 7 pour les références

L'équipe est composée de treize intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par une paysagiste de la structure mandataire. L'implication des paysagistes est importante et toutes les compétences sont représentées. Les références comportent quelques Plans de Paysages sur de grands territoires mais restent peu nombreuses à l'inverse des références environnementales et en urbanisme, notamment sur l'eau et la trame verte et bleue des PLU et des SCoT.

- Candidat F : note de 15/30 dont 9 pour les moyens et 6 pour les références

L'équipe est composée de sept intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par un architecte-urbaniste. La présence d'un seul paysagiste, également Président du groupement, dont la participation semble limitée à 22 % du temps, semble faible pour assurer la mission. Les références sont également limitées dans le domaine des plans de paysages à l'inverse des travaux en urbanisme et dans le développement local.

- Candidat G : note de 20/30 dont 11 pour les moyens et 9 pour les références

L'équipe est composée de sept intervenants du groupement. Le pilotage de la mission sera assuré par une paysagiste, également co-gérante de la structure mandataire. L'implication des paysagistes est importante (quatre sur sept personnes). Les références sont importantes dans le domaine des plans de paysages, y compris sur de grands territoires et le volet transition énergétique. Toutefois les références dans le domaine des études d'impact sont faibles ainsi que dans la conception d'aménagements paysagers. L'expertise d'un des membres du groupement est à noter dans le domaine de la prospective et des enjeux agricoles et alimentaires.

- Candidat H : note de 15 /30 dont pour les moyens et pour les références

L'équipe est composée de quinze intervenants du groupement. Le pilotage de la mission est assuré par une paysagiste également dirigeante de la structure mandataire. L'implication de paysagistes semble faible, estimée à 18 % du temps total, incluant la coordination. Toutes les compétences sont présentes sauf l'ingénierie en énergies renouvelables. Les intervenants en urbanisme et en concertation sont nombreux. Les références en Plan de Paysages sont très réduites.

- Critère n°2 : Qualité et caractère innovant du mémoire technique

L'analyse a porté sur les propositions méthodologiques des trois phases :

- Le diagnostic,
- La stratégie,
- Le plan d'actions,
- ainsi que sur la présentation du mémoire et la description des livrables et leur restitution.

La qualité et le caractère innovant du mémoire ont été évalués sur la pertinence des propositions au regard de la prestation attendue en référence au le cahier des charges techniques. Une attention spéciale a été portée sur la progression pédagogique de la concertation pour les différents publics en relation avec les outils proposés, la cohérence avec les moyens humains et financiers consacrés et la clarté de la présentation.

- Candidat A : note de 11/30

Le mémoire technique reprend le cahier des charges sans préciser la méthode qui sera utilisée, ni l'échelle de travail. Les actions de concertation sont peu définies, ni les publics. L'apport paysager du prestataire est peu mis en avant alors que beaucoup semble attendu de la part des acteurs et des habitants.

- Candidat B : note de 8/30 Le mémoire technique énonce de nombreuses investigations générales qui paraissent sous-estimées financièrement et en partie redondantes avec les acquis du SCoT. L'arpentage sur le terrain est peu évoqué. Les analyses paysagères, agricoles et énergétiques semblent peu intégrées. La méthode d'animation et de concertation est peu explicitée.

- Candidat C : note de 20/30 Le mémoire exprime une méthodologie maîtrisée d'élaboration de plan de paysages avec une précision dans les contenus apportés. Une place importante est donnée à l'arpentage sur le terrain par les prestataires seuls et avec les élus, les acteurs locaux et les habitants. Le témoignage d'acteurs de bonnes pratiques extérieures au territoire permettra de nourrir la recherche de projets d'actions. La dimension énergétique est moins développée mais elle est prise en compte, notamment avec l'outil ETAPE. Les échelles spatiales sont peu précisées.

- Candidat D: note de 16/30

Le mémoire décline les trois phases et s'appuie sur l'outil ETAPE pour la concertation. Le contenu de l'approche paysagère est peu développé. La méthode de concertation comporte une certaine originalité en associant :

- ✓ des étudiants d'une école d'ingénieurs agronomes pour enquêter auprès du grand public sur le ressenti des énergies renouvelables dans le paysage
- ✓ et un prestataire metteur en scène pour la mise en récit du plan de paysages.

Le travail d'arpentage sur le terrain est prévu essentiellement avec les élus et des habitants aux profils différenciés. Les modalités de travail entre le Comité de pilotage et le groupe de suivi du Plan de paysages seraient à clarifier.

- Candidat E : note de 10.5/30

Un travail approfondi d'analyse est proposé sans toutefois mettre en avant le contenu de la dimension paysagère. Peu d'éléments méthodologiques sont apportés sur les scénarii et

l'élaboration de la stratégie. La méthode de concertation est peu expliquée. Le temps consacré à l'arpentage de terrain paraît faible.

- Candidat F : note de 10.5/30

Le mémoire technique apporte peu d'éléments de contenu au niveau paysager et sur la prise en compte des énergies renouvelables. Le dispositif de concertation est mieux décrit et s'appuiera sur l'outil étape. L'approche est très cartographique, ce qui interroge sur la capacité des participants à se projeter dans les paysages futurs (cartes sur table). Des séances collectives d'arpentage sont prévues. Les échelles de travail sont peu précisées.

- Candidat G : note de 14.5/30

La présentation de la méthode est très synthétique sous forme de schémas mais permet de comprendre la progression du prestataire dans ses investigations et son travail d'animation. Des compléments sur le contenu apporté auraient été appréciés. La concertation est présentée en distinguant les catégories de participants et en précisant les modalités du travail en arpentage sur le terrain et en salle avec les outils utilisés (TEPOS-ETAPES). Les animations festives sont proposées aux étapes charnières.

- Candidat H : note de 11/30

Le mémoire manque de précision sur les apports paysagers et les échelles spatiales mais apporte un focus sur les enjeux énergétiques du monde agricole. La méthode de concertation proposée ne semble pas adaptée à la grande taille du territoire (randonnées d'élus à une échelle non précisée, questionnaire numérique auprès des habitants en remplacement de deux ateliers d'acteurs semblant peu mobilisateur pour obtenir des résultats pertinents, manque de précision sur les outils de travail pour l'élaboration de la stratégie en salle, peu d'information sur la méthode de recherches des porteurs de projet).

CANDIDATS	Mémoire technique sur 30	Prix sur 40	Moyens sur 30	TOTAL sur 100
CANDIDAT A	11.00	26.67	*	59.67
CANDIDAT B	8.00	40.00	10.00	58.00
CANDIDAT C	20.00	23.86	23.50	67.36
CANDIDAT D	16.00	23.12	24.00	63.12
CANDIDAT E	10.50	21.06	19.00	50.56
CANDIDAT F	10.50	28.34	15.00	53.84
CANDIDAT G	14.50	28.02	20.00	62.52
CANDIDAT H	11.00	28.28	15.00	54.28

4. Analyse détaillée des offres après négociation et proposition de révision du classement

a-Modalités de la négociation

Suite à la première analyse, les candidats des trois offres les mieux-disantes ont été auditionnés comme l'article 28 du règlement de consultation en laissait la possibilité. Il s'agissait du :

- **Candidat C,**
- **Candidat D,**
- **Candidat G.**

Les auditions devant une Commission consultative (cf. composition en annexe) ont permis de vérifier de clarifier certains points révélant mieux les forces et les faiblesses des candidats sans pour autant permettre un choix.

De plus, les offres des trois candidats dépassaient le budget prévu pour le Plan de Paysages et demandaient des ajustements.

C'est pourquoi il a été convenu d'engager une négociation comme prévu à l'article 28 du règlement de consultation pour permettre aux candidats de revoir leur offre de la manière suivante :

- **Afficher un prix limité à 150 000 € HT dont au moins 10 000 € HT identifiés sur des actions d'animation et de communication.**
- **Etendre à 2 pages de plus la note technique de 7 pages pour permettre de mieux mettre en évidence la capacité des équipes à :**
 - ✓ Articuler les différentes échelles spatiales dans les propositions de solutions (SCoT, unités paysagères, sous-unités paysagères s'il s'agit des six unités du département, sites à enjeux ou d'intérêt SCoT, sites test démonstrateurs)
 - ✓ Adapter ses propositions aux différentes échelles temporelles (actuellement, 2030, 2050) sachant que le territoire est déjà engagé dans la démarche TEPOS connue des élus.
 - ✓ Proposer des recommandations et des actions d'aménagements paysagers prospectifs, pragmatiques et concrets avec l'illustration par quelques exemples.
 - ✓ Faciliter l'acceptation sociale de l'évolution paysagère impliquée par la transition énergétique, notamment l'apparition de nouvelles infrastructures énergétiques dans une continuité temporelle en se référant aussi aux évolutions passées induites par l'énergie sur le territoire.

En complément il a été également demandé :

- ✓ **un tableau détaillé ou un schéma récapitulatif clairement par phase, le déroulé des réunions de concertation**, des ateliers et des animations en précisant pour chaque, leur nombre, le public concerné, la finalité, les modalités en cohérence avec la note technique précédente et le prix.
- ✓ **Un tableau détaillant clairement par phase, la répartition des jours** dont la part en présentiel, en format Excel et pdf.
- ✓ **La description de la nature des supports de concertation et de restitution avec des exemples d'illustrations graphiques** (dessin, photomontage, bloc

diagramme, plans, cartes) permettant de montrer comment pourra être exprimée l'approche paysagère.

NB : Le tableau du Cahier des charges techniques particulières qui mentionne le temps à consacrer à la concertation p 15 du CCTP est présenté désormais à titre indicatif et non plus à minima pour donner plus de possibilités aux candidats de revoir leur offre en fonction du prix.

b-Résultats de la négociation

CANDIDATS MANDATAIRES	Candidat C	Candidat D	Candidat G
PHASE 1 : DIAGNOSTIC	73 850,00 €	42 200,00 €	81 982,50 €
PHASE 2 : STRATEGIE	52 975,00 €	49 300,00 €	45 046,25 €
PHASE 3 : PLAN D' ACTIONS	22 925,00 €	58 400,00 €	34 258,75 €
Prix en € HT	149 750,00 €	149 900,00 €	161 287,50 €

- Critère n°1 : Prix

La notation des offres des candidats invités à négocier s'est faite sur les prix selon les mêmes bases que précédemment toujours en référence au prix le plus bas du Candidat B.

- ✓ **Candidat C : note de 30/40**
- ✓ **Candidat D : note de 30/40**
- ✓ **Candidat G : note de 28/40**

NB : L'offre du Candidat G a dépassé le montant plafond indiqué, de plus de 11 000 € et n'a pas pu être prise en compte pour cette raison pour la suite de l'évaluation.

- Critère n°2 : Moyens humains et techniques

La négociation n'a pas modifié la notation.

- Critère n°3 : Qualité et caractère innovant du mémoire technique

La négociation a apporté des modifications réduisant la qualité de l'offre en raison de la baisse conséquente du prix pour certains candidats.

- Candidat C : note de 19/30

Le mémoire apporte des précisions sur les échelles (1/50 000 et 1/25 000 pour les unités paysagères et 1/1000 sur les enjeux et les espaces test). Le focus est mis sur les énergies renouvelables lors des visites collectives pour le diagnostic.

- Candidat D : note de 14/30

Pour atteindre le prix imposé, le mémoire réduit fortement le nombre d'animations proposées en phase de diagnostic. Les animations spécifiques pour le grand public ont été supprimées.

Synthèse

CANDIDATS MANDATAIRE	CANDIDAT C	CANDIDAT D
Note technique (note sur 30)	19	14
Prix (note sur 40)	30	30
Moyen (note sur 30)	23.5	24
TOTAL (note sur 100)	72,5	68

L'analyse des deux offres négociées place celle du candidat C en première position mieux-disante pour un montant de 149 750 € HT.

L'analyse des offres a été discutée par les membres de la Commission consultative lors de la réunion du 11 mai 2023.